



LYCEE NIEPCE - BALLEURE
141, avenue Boucicaut – BP 50099
71321 CHALON sur SAONE CEDEX
Tél. 03.85.97.96.00
Fax 03.85.97.96.01

ACCES AU SELF

L'accès au self implique l'utilisation d'une carte magnétique à chaque passage à la borne. Elle est **gratuite** pour les **nouveaux élèves** et sera distribuée à la rentrée. Elle est valable pendant toute la scolarité au lycée et devra être **obligatoirement** remplacée en cas de perte ou de dégradation : coût 6,00 €.

INTERNAT 2023

INTERNAT TARIFS ANNUELS AU 1^{er} JANVIER 2023
Tarifs fixés par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
susceptibles d'être revalorisés au 01/01/2024

Internes	1 680,00 €
Internes post baccalauréat C. P. G. E.	1 764,00 €
Internes-externés	1 315,00 €

L'inscription à l'internat est valable pour la durée de l'année scolaire. L'internat est ouvert du lundi au vendredi. Il n'y a pas donc pas de possibilité d'accueil le dimanche soir.

DEMI-PENSION 2023

Pour la demi-pension, l'élève a le choix entre la demi-pension au forfait ou la demi-pension au repas.

DEMI-PENSION AU FORFAIT 4 JOURS OU 5 JOURS

	DP 4 Jours	DP 5 jours
1 ^{er} trimestre de septembre à décembre	203,28 €	238,70 €
2 ^{ème} trimestre de janvier à mars	159,72 €	187,55 €
3 ^{ème} trimestre de avril à juillet	159,72 €	187,55 €

Vous pourrez choisir le forfait courant septembre dès que l'emploi du temps sera définitif.

⚠ LE CHOIX DU FORFAIT EST VALABLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE.

DEMI-PENSION AU REPAS 2023

Le choix du règlement de la demi-pension au repas peut se faire quel que soit le nombre de repas pris par semaine.

Prix du repas : 4,62 €

La carte self devra être approvisionnée à l'avance et le repas réservé avant 10 h 30 ou annulé :

- sur le site internet du Lycée : **www.cite-niepce-balleure.fr** depuis un P.C. ou un téléphone portable,
- aux bornes de La Vie Scolaire,
- dans le hall externat et dans la rue des ateliers (réservation pour le jour même).

avant 10 h 30 pour le repas de midi.

Vous pouvez réserver vos repas jusqu'à 7 semaines à l'avance (de vacances à vacances). Dans le cadre de la lutte « anti-gaspillage alimentaire » préconisée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, les réservations inutiles devront être annulées.

POUR PAYER

1. Pour les demi-pensionnaires au repas :

Vous pouvez choisir :

- le paiement en ligne :

- sur le site internet du Lycée Niepce sur téléphone portable ou sur P.C. :

↳ www.cite-niepce-balleure.fr

▪ cliquez à droite de l'écran sur **TURBO Self** 

▪ La fenêtre **espace numérique** s'affiche,

⇒ ▪ 1^{ère} visite : créer un compte.

↳ **demander la création d'un compte :**

- saisir les informations (si vous n'avez pas encore votre carte self, taper 00000),

ENVOYER

Un identifiant et un mot de passe vous seront transmis par mail sous 48 heures.

⇒ 2^{ème} visite : accès à votre compte :

↳ **s'identifier :**

- saisir votre **identifiant** et votre **mot de passe**,

CONNEXION

- le virement, un RIB est disponible à l'intendance,

- le chèque bancaire,

Noter le nom et le prénom de l'élève au dos,

- la carte bancaire,

- en espèces (pour les sommes de 300 € maximum).



Au guichet unique

2. Pour les demi-pensionnaires au forfait et internes :

⇒ Le règlement peut se faire à réception de l'avis au famille (facture), au cours de chaque trimestre, soit :

- en ligne via le téléservice (une procédure sera transmise avec la première facture),

- par virement, un R.I.B. est disponible à l'Intendance,

- par chèque à l'ordre du Lycée Niepce Balleure

Noter le nom et le prénom de l'élève au dos,

- par carte bancaire

- en espèces (pour les sommes de 300 € maximum).



Au guichet unique.

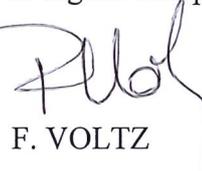
⇒ **Par prélèvement mensuel de Octobre à Décembre et de Février à Juillet** (un mandat de prélèvement SEPA vous sera transmis dès la rentrée)

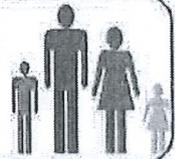
AIDES FINANCIERES

En cas de difficultés financières, les familles peuvent prendre contact avec l'assistante sociale du Lycée en contactant le standard au 03.85.97.96.00. L'aide sera attribuée après étude **strictement confidentielle** des revenus et des charges.



L' Agent Comptable,


F. VOLTZ



<http://teleservices.ac-dijon.fr>

Étape 1 :

- saisir votre identifiant
 - saisir votre mot de passe temporaire
- Ces deux informations sont contenues dans la notification que vous a transmis l'établissement (par mail ou courrier papier).
- cliquer sur le bouton « Valider »

- ### Étape 2 :
- saisir et confirmer un nouveau mot de passe
 - saisir et confirmer votre adresse mail
 - saisir la date de naissance de votre enfant (JJ/MM/AAAA)
 - cliquer sur le bouton « Valider »

Étape 3 :

- cliquer sur le bouton « Valider » pour confirmer la demande de création de votre compte
- ouvrir votre boîte mail correspondant à l'adresse saisie précédemment et cliquer sur le lien reçu pour que la création de votre compte soit définitive

- ### Étape 4 :
- Vous connecter avec votre identifiant et le mot de passe défini à l'étape 2

Étape 5 :

Accéder aux services en ligne mis à disposition par l'établissement.

Ces télé-services vous permettent également de régler par Carte Bancaire vos factures de demi-pension en ligne.

Procédure :

1. cliquez sur "payer en ligne des factures"
2. choisir la facture à régler, puis cliquez sur valider et suivre la procédure